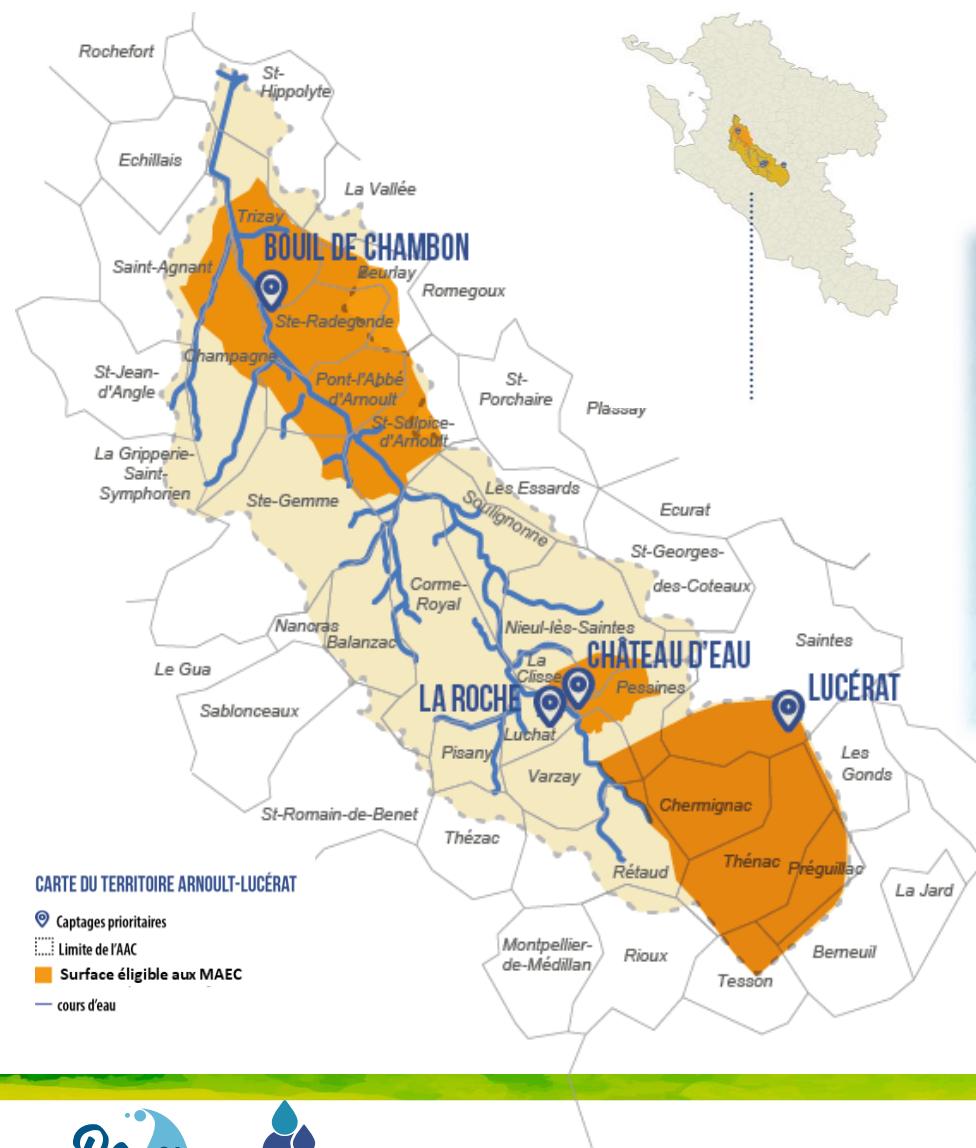


MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) CAMPAGNE 2022

2022 marque la première année de mise en place du Programme d'Actions Territorial Arnoult Lucérat 2022-2026.

Des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) sont ouvertes afin de préserver la ressource en eau.

LE TERRITOIRE



A RETENIR

Sur l'**Arnoult**, seules les parcelles situées dans les Périmètres de Protection Eloignée (zones orange) sont éligibles.

Sur **Lucérat** toutes les parcelles situées dans l'Aire d'Alimentation du captage sont éligibles.

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC) CAMPAGNE 2022



LES MESURES OUVERTES



Création d'un couvert herbacé favorable à la préservation de la qualité de l'eau.

A RETENIR

304 €/ha

Code de la mesure :
PC_ARNO_HE01

Engagement sur **5 ans**

Diagnostic obligatoire

Code PAC des parcelles engagées :
PTR

Résumé des engagements :

- ✓ Engagement à la parcelle (obligatoire de localisation sur le territoire éligible)
- ✓ Le couvert d'herbacé pérenne devra être présent sur les surfaces engagées au 15 mai de l'année du dépôt de la demande (sauf dérogation)
- ✓ **Interdiction de retournement** des surfaces engagées. La destruction notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds est interdite. Le renouvellement par travail superficiel du sol n'est pas autorisé la première année de l'engagement.
- ✓ L'implantation en légumineuses pures est interdite

PERSONNES A CONTACTER

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

La Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime

• Jérôme Fauriot – 06 48 37 83 96 et/ou jerome.fauriot@charente-maritime.chambagri.fr

PLUS D'INFORMATION

Contacter les animatrices Re-Sources **d'Eau 17** (opérateur)

- Sophie Goineau – 06.88.20.72.50 et/ou sophie.goineau@eau17.fr
- Maïder Barreix – 06.31.58.01.64 et/ou maider.barreix@eau17.fr



Mesures financées par :

